



Acquisition d'actions propres dans le cadre de rémunérations variables à long terme du personnel

BRUXELLES (Belgique), le 7 juillet 2011 – 19h30 – information réglementée - En application de l'article 207 de l'Arrêté Royal portant exécution du Code des Sociétés, UCB rend public avoir acquis en bourse de Bruxelles 2.500 actions UCB à la date et au prix indiqués ci-dessous:

Date	Prix EUR	Nombre
30/06/2011	31,00	2.500

Ces actions ont été immédiatement délivrées au personnel de l'entreprise qui ont exercé des options sur actions qu'ils détiennent dans le cadre de plans d'options sur actions émis antérieurement et dont le détail est donné dans le rapport annuel de la Société.

UCB S.A. - Allée de la Recherche, 60 - 1070 Bruxelles – RPM 0403.053.608

Pour de plus amples informations

Michael Tuck-Sherman, Investor Relations, UCB
T +32.2.559.9712, Michael.tuck-sherman@ucb.com

A propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 8 500 personnes réparties dans près de 40 pays, la société a généré un chiffre d'affaires de EUR 3,2 milliards en 2010. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB).

Déclaration prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Ces déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, pouvant impliquer que les résultats diffèrent significativement de ceux que pourraient postuler lesdites déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, le domaine d'activités et la concurrence, les effets de décisions judiciaires futures, les changements apportés à la réglementation, les fluctuations des taux de change ainsi que le recrutement et la rétention des collaborateurs.